

mais foulé aux pieds, l'Auteur de toute grâce. Faisons donc pénitence, si nous voulons recevoir les dons du Saint Esprit. *Pœnitentiam agite... et accipietis donum Spiritus Sancti.* (Act. 2. 38.)

AVIS AUX CONFIRMES.

- 1^o Personne ne doit se présenter à la confirmation, sans avoir reçu l'absolution de son confesseur.
- 2^o L'on doit bien faire attention que c'est hors le tems de la messe que l'Evêque confirme ; ainsi il ne faut pas se présenter à la confirmation, quand il donne, avec le St. Ciboire, la communion ; mais uniquement quand il est aux balustres avec la boîte au St. Chrême. Cet avis est pour que chacun prenne bien garde de communier deux fois le même jour.
- 3^o Pour être confirmé, il faut se trouver dans l'Eglise, pendant l'imposition des mains que fait l'Evêque à l'Autel, avant de descendre aux balustres, pour faire l'onction du St. Chrême. Les confirmés doivent ensuite demeurer dans l'Eglise jusqu'à ce qu'ils aient récité

avec
ve.
4
n'ai
5
tie,s
firm
6
soier
venx
7
prés
8
tems
dissip
grâce
9
cœur
de l
pour
et qu
tâcha
Chap
place
10
la jou
un gr